DRUMMONDville
Capitale du développement

ARTS, CULTURE
ET IMMIGRATION

PRIX RECONNAISSANCE DES ARTS ET DE LA CULTURE

PROGRAMME 2 DU PLAN D'INTERVENTION FINANCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

POUR DRUMMONDVILLE
LA CULTURE S'INSCRIT EN CAPITALE

Présenté en 2015 par le
Service des arts, de la culture et de l'immigration
Ville de Drummondville
Août 2015

Le jury

Le prix Reconnaissance des arts et de la culture de la Ville de Drummondville est géré par le Service des arts, de la culture et de l'immigration.

Un jury indépendant sera formé et composé des personnes suivantes :

- un conseiller municipal ne siégeant pas sur la Commission des Arts et de la Culture ;
- deux gestionnaires en arts et culture provenant d'autres villes que de Drummondville.
- la directrice du Service des arts, de la culture et de l'immigration de la Ville de Drummondville.

Les conditions d'admissibilité

Seules les candidatures ayant été l'objet d'une proposition officielle, dûment complétée et déposée dans les délais proposés sont considérées par le jury, sauf pour le prix **Hommage Rita-Letendre** remis à la discrétion du conseil municipal et le prix **Coup de coeur du public.**

Tous les candidats (sauf travailleur culturel) doivent être des artistes professionnels répondant à la définition suivante :

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou par un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel. L'artiste professionnel peut-être membre d'associations ou de guildes qui protègent ses intérêts et dictent des critères de qualité reconnus. ***Nouveau***

- Il y a un seul et différent lauréat par catégorie.
- Lors de l'inscription, les candidats doivent déposer leur dossier dans une seule catégorie.
- Toutes les personnes lauréates doivent être originaires ou actuellement résidentes de Drummondville. sauf lorsque clairement indiqué dans des circonstances précises.
- Tous les organismes et autres collectifs lauréats doivent être situés à Drummondville. Au moins 25 % des membres des collectifs doivent être originaires ou résidents de Drummondville. ***Nouveau***
- Seul le prix **Hommage Rita-Letendre** peut être décerné à titre posthume.

Les candidatures sont évaluées en fonction des critères suivants :

- la qualité du dossier présenté (présentation précise et bien documenté du produit déposé pour analyse. Un port-folio descriptif, une explication claire de la démarche artistique, l'excellence du français, un CV démontrant la carrière professionnelle de l'artiste ;
- démontrer le caractère novateur et marquant du produit déposé ;
- faire la démonstration de l'avancement et l'apport significatif à la discipline.

Dépôt des dossiers de candidature

Prix ***Créativité artistique***
- S'adresse aux artistes professionnels toutes disciplines confondues. -

Informations sur la préparation du dossier de candidature ***selon la discipline privilégiée****.*

Dépôt de dossier en *Création littéraire*

QUI ? **Auteur** originaire ou résidant à Drummondville **ou auteur** non originaire et non résidant, mais qui traite de Drummondville de manière très significative dans la création littéraire présentée.

QUOI ? **Livre** (roman, nouvelle, essaie, poésie, récit, histoire de vie, œuvre pédagogique…) publié chez un éditeur reconnu entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

Contenu du dossier de mise en candidature :

- formulaire de mise en candidature dûment complété ;
- 3 exemplaires du livre présenté ;
- revue de presse sur le livre présenté en candidature.

Dépôt de dossier en *Arts visuels, médiatiques et métiers d'art*

QUI ? **Artiste** en arts visuels, médiatiques et métiers d'art originaire ou résidant de Drummondville ou ayant son lieu principal de production ou de diffusion situé à Drummondville.

QUI ? **Collectif d'artistes** en arts visuels, médiatiques et métiers d'art dont la production (atelier) ou la diffusion (centre d'art) est située à Drummondville. Au moins 25 % des membres doivent être originaires ou résidants à Drummondville.

QUOI ? **Exposition ou installation** présentée à Drummondville, entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

Contenu du dossier de mise en candidature :

- formulaire de mise en candidature dûment complété ;
- revue de presse et dossier audio ou vidéo concernant exclusivement l'exposition ou l'installation présentée pour le prix.

Dépôt de dossier en *Arts de la scène*

QUI ? **Artiste** œuvrant dans le domaine des arts de la scène (musique, chant, danse, théâtre, variétés, arts du cirque et de la rue) originaire ou résidant à Drummondville.

QUI ? **Organisme ou groupe** œuvrant dans le domaine des arts de la scène (musique, chant, danse, théâtre, variétés, arts du cirque et de la rue) ayant son siège social

situé à Drummondville. Au moins 25 % des membres doivent être originaires ou résidants à Drummondville.

QUOI ? **Prestation** (spectacle, concert, événements…) présentée à Drummondville entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

Contenu du dossier de mise en candidature :

- formulaire de mise en candidature dûment complété ;
- revue de presse et dossier vidéo ou audio concernant exclusivement la prestation présentée pour le prix.

*Prix **Rayonnement culturel***

QUI ? **Artiste, collectif d'artistes** (toutes disciplines confondues), **auteur, artisan** originaire ou résidant à Drummondville.

QUI ? **Organisme** ou **entreprise culturelle** situé à Drummondville.

QUOI ? **Événement** ou **performance artistique marquants** présentés sur les scènes locales, régionales, nationales ou internationales et par cet événement ou performance artistique marquants a présenté une image éminemment positive de Drummondville entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

Contenu du dossier de candidature :

- formulaire de mise en candidature dûment complété ;
- revue de presse, dossier vidéo ou audio concernant exclusivement l'événement artistique marquant présenté pour le prix.

*Prix **Émergence Nouveau***

QUI ? **Artiste, collectif d'artistes** – dont les personnes sont âgées de 35 ans et moins et qui pratiquent leur art depuis 7 ans et moins - qui s'inscrivent à l'intérieur d'un processus de reconnaissance des pairs, qui démontrent un engagement à la vie culturelle du milieu, originaire ou résident à Drummondville.

QUOI ? **Création** ou **interprétation d'une œuvre, performance, événement** présenté à Drummondville dans un cadre professionnel - autre que scolaire – entre le 1e janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

Contenu du dossier de candidature :

- formulaire de mise en candidature dûment complété ;
- revue de presse, dossier vidéo ou audio concernant exclusivement la création, l'interprétation la performance ou l'événement présenté pour le prix.

Prix ***Travailleur culturel***

QUI ? **Individu** qui œuvre activement (rémunéré ou bénévole) au sein d'une entreprise ou d'un organisme culturels de Drummondville.

QUOI ? Qui a à son actif **des réalisations exceptionnelles** dans son milieu d'intervention.

La candidature doit être proposée par un ou des représentants (autres que le candidat) de l'entreprise ou de l'organisme culturels concernés.

Contenu du dossier de candidature :
- formulaire de candidature dûment complété ;
- CV de la personne proposée.

Prix ***Hommage Rita-Letendre***
-Octroyé par le conseil municipal sans appel de candidature. -

QUI ? **Une personnalité Drummondvilloise** qui s'est démarquée et a été une source d'inspiration pour l'ensemble de sa carrière et de son parcours artistique ou culturel.

Prix ***Coup de cœur du public Nouveau***
-Octroyé par les résidents de Drummondville. -

QUI ? **Une personnalité Drummondvilloise** qui s'est démarquée pour l'ensemble de ses réalisations artistiques ou culturelles professionnelles entre le 1e janvier 2014 et le 31 décembre 2015.

COMMENT ?

Le prix Coup de cœur du public favorise la participation des résidents. Ainsi, ils sont invités à proposer le nom de la personnalité Drummondvilloise de leur choix via le formulaire en ligne du site WEB de la Ville. Après compilation, les 4 noms les plus populaires seront soumis à la population résidente afin de voter à nouveau.

La personnalité ayant reçu le plus de votes recevra le prix et une œuvre-trophée.

Un tirage sera organisé entre tous les résidents qui auront voté afin que certains d'entre eux puissent assister à la cérémonie de remise des prix (15 laisser-passer doubles).

Parmi les résidents gagnants au premier tirage, une personne, dont le nom sera tiré au hasard, aura la chance d'accompagner M. Alexandre Cusson dans la remise de l'œuvre-trophée à l'artiste lauréat.